



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	33

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, à 17h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 1 avril 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Thierry BERNARD, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Sophia KOUZAIEFF à M. Kévin MAUVIEUX

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vanessa DUVAL

N°DEL_0022_2025 Adoption du compte de gestion 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,

Ces documents sont conformes aux comptes administratifs 2024. Il est donc proposé au conseil municipal de les approuver.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 111-1,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au Maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 31 mars 2025 ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

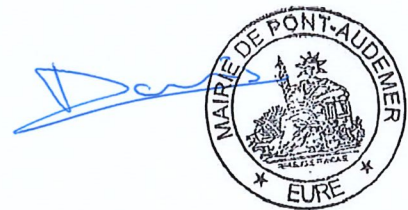
DE DÉCLARER, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour le budget principal.

Le secrétaire de séance



Vanessa DUVAL

Pont-Audemer, le 15 avril 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS